Image not found or type unknown

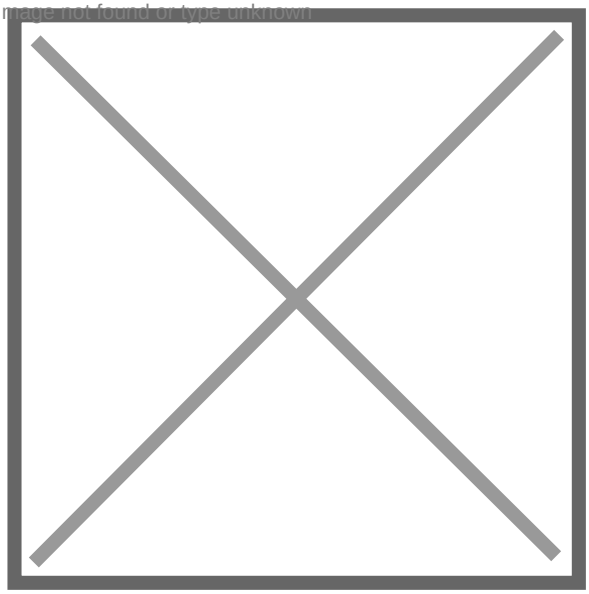

# Détérioration costume par pressing

Par **bleutus**, le **05/01/2008** à **17:35**

Bonjour,

mon pressing a détérioré un costume que je lui avais confié pour nettoyage. Après un peu de mauvaise foi, il a convenu que c'était de sa faute et a fait intervenir son assurance à laquelle j'ai fourni une facture proforma. Celle-ci vient de me renvoyer un courrier me stipulant que cette facture n'a pas valeur de preuve et qu'il lui faut soit la facture originale, soit un justificatif bancaire ou relevé de compte prouvant la date et la valeur de l'article. Je ne peux rien fournir de tout cela car je n'ai pas gardé l'original de la facture et ai payé le costume en liquide. Comment puis-je faire pour obtenir néanmoins le remboursement ?

Merci d'avance pour vos réponses

Bleutus

Par **judeo**, le **13/01/2008** à **17:13**

la faute vient du pressing, c'est à lui de vous rembourser. Si l'assurance n'accepte pas une facture pro format elle à cas vous rendre le même costume...

Il suffit de preciser au pressing que vous avez l'intention d'aller en justice contre lui, peut etre qu'il motivera l'assurance à se debrouiller avec ce qu'elle a.

Sinon l'autre solution étant de trouver l'écriture banquaire à la date de votre facture.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés